Informations de base

2019/2918(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la crise de l'organe d'appel de l'OMC **Subject** 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	INTA Commerce international	ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP)	12/11/2019
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Commerce et sécurité économique	MALMSTRÖM Cecilia	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2019	Débat en plénière		
28/11/2019	Décision du Parlement	T9-0083/2019	Résumé
28/11/2019	Résultat du vote au parlement		
28/11/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2918(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/9/01828

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0181/2019	28/11/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0083/2019	28/11/2019	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2020)56	30/03/2020	

Résolution sur la crise de l'organe d'appel de l'OMC

2019/2918(RSP) - 28/11/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 46 contre et 61 abstentions, une résolution déposée par la commission du commerce international sur la crise de l'organe d'appel de l'OMC.

L'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) joue un rôle fondamental dans le système de règlement des différends de l'OMC. Depuis 2017, les États-Unis bloquent le remplacement de chacun des sept membres de l'organe d'appel et ont rejeté de nombreuses propositions visant à lancer la procédure de sélection pour pourvoir les postes vacants. Le 10 décembre 2019, les mandats de deux des trois membres restants de l'organe d'appel expireront et l'organe d'appel ne sera plus en mesure de traiter de nouveaux recours, étant donné que trois membres sont nécessaires à cette fin.

Face à cette situation, le Parlement s'est inquiété du fait que, si une solution n'est pas trouvée, l'organe d'appel de l'OMC cessera d'être opérationnel après le 10 décembre 2019, ce qui pourrait avoir des conséquences très graves pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Tout en soutenant le processus informel facilité par l'ambassadeur Walker ainsi que ses propositions comme une bonne base pour trouver une solution satisfaisante, les députés ont invité tous les membres de l'OMC à participer de manière constructive aux discussions afin que les postes vacants puissent être pourvus dès que possible, tout en veillant à ce que l'OMC soit dotée de ressources financières et humaines adaptées à ses besoins. La Commission est invitée à poursuivre son dialogue avec tous les membres de l'OMC, y compris les États-Unis, afin de débloquer en priorité la procédure de nomination.

Le Parlement a exprimé son soutien aux initiatives récentes de l'Union européenne visant à conclure des arrangements provisoires avec les principaux partenaires commerciaux de l'UE qui préserveraient le droit de l'Union européenne à un mécanisme de règlement des différends commerciaux à l'OMC au moyen de décisions indépendantes et impartiales contraignantes à deux niveaux. Il a toutefois rappelé qu'un organe d'appel permanent restait l'objectif premier de la stratégie de l'Union européenne.